

Conseil départemental – Session des 14 et 15 décembre 2020

**1^{ère} commission – rapport n°4
Renouvellement d'adhésion à diverses associations**

**Amendement déposé par Dénia HAZHAZ
au nom des élus du groupe des Forces de Progrès**

Exposé des motifs

Le Conseil départemental a adhéré de 2004 à 2015, puis de nouveau en 2017, à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL). Lors de la session du 18 décembre 2014, il était décidé de quitter cette association au motif que « les informations interprofessionnelles relayées par l'association sont accessibles également via d'autres réseaux ». Il était donc constaté formellement dans la délibération l'inutilité de cette adhésion d'un montant annuel non négligeable de 11 000 €. Par ailleurs l'association n'a produit que 8 documents à destination de ses adhérents en 2019 et aucun colloque n'a été organisé depuis septembre 2014.

De plus, cette association démontre un caractère partisan et politique. En effet, elle se présente sur son site internet de la manière suivante :

« L'ASERDEL est aussi un lieu de concertation et d'action pour les présidents de départements. A ce titre l'Association a été le fer de lance de plusieurs actions nationales pour s'opposer au redécoupage ruralicide et anti-démocratique de nos cantons, pour démontrer la nocivité de l'improvisation gouvernementale en matière de décentralisation, pour éclairer les coupes faites dans les budgets des départements. »

Nous ne pouvons cautionner un financement public pour cette association partisane et relais d'opinion politique.

En conséquence

Cet amendement vise à confirmer l'arrêt de l'adhésion à l'ASERDEL délibéré à l'unanimité le 18 décembre 2014.